



HAL
open science

What's specific about bann? Le lien entre “ spécificité ” et interprétation exclusive

Ulrike Albers

► **To cite this version:**

Ulrike Albers. What's specific about bann? Le lien entre “ spécificité ” et interprétation exclusive. Etudes créoles, 2024, 41 (1-2), pp.1550. 10.4000/11p9v . hal-04077455

HAL Id: hal-04077455

<https://hal.science/hal-04077455v1>

Submitted on 13 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

What's specific about *bann* ? Le lien entre « spécificité » et interprétation exclusive

Ulrike Albers



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/etudescréoles/1550>

DOI : 10.4000/11p9v

ISSN : 2607-8988

Éditeur

Laboratoire Parole et Langage

Référence électronique

Ulrike Albers, « What's specific about *bann* ? Le lien entre « spécificité » et interprétation exclusive », *Études créoles* [En ligne], 41 | 1-2 | 2024, mis en ligne le 09 avril 2024, consulté le 23 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/etudescréoles/1550> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11p9v>

Ce document a été généré automatiquement le 22 mai 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

What's specific about *bann* ? Le lien entre « spécificité » et interprétation exclusive

Ulrike Albers

NOTE DE L'AUTEUR

Une partie de cette étude a été présentée au colloque de la *Society for Pidgin and Creole Linguistics* (juillet 2021 à Paris) et nous sommes reconnaissants au public du colloque pour ses commentaires. Par ailleurs, nous remercions Daniel Véronique, Patricia Cabredo-Hofherr, et tous nos consultants réunionnais pour leur aide.

1-Introduction

- 1 En réunionnais, le pluriel est exprimé à travers un clitique *bann*, qui est proche du morphème *bann* du mauricien. Il est intéressant d'observer que ce morphème n'est pas admis dans tous les contextes dans lesquels le groupe nominal reçoit une interprétation indéfinie :

(1)	Mwin	na	bann	ti	kamarad	i	vyin.
	1SG	avoir	PL	petit	ami	i	venir
'J'ai des petits camarades qui viennent.'							
(2)	(#Bann)	galé	na	pwin,	anlér-laba.		
	PL	pierre	avoir	NEG	là-haut		

	'il n'y a pas de galets, là-haut.'						
	invant	in	masine	pou	anvoy	(#bann)	foto.
(3)	inventer	DET	machine	pour	envoyer	PL	photo
	'inventer une machine pour envoyer des photos / une machine à envoyer des photos'						

- 2 Les SN en (2) et (3) se distinguent de *bann ti kamarad* en (1) par la lecture non-spécifique qu'ils reçoivent, forcée par le contexte. En effet, en (1), le SN possède un référent particulier dont l'existence est impliquée (certains amis viennent voir le locuteur), tandis que les SN en (2) et (3) n'ont pas de tels référents : en (2), l'existence de galets est niée, et en (3), il s'agit d'une fonctionnalité d'envoi de photos (quelles qu'elles soient, non de photos particulières). Les groupes nominaux en français ou en anglais sont généralement ambigus quant à la spécificité, et seuls des éléments tels que « certain(s) » permettent de les désambigüiser. Dans d'autres langues, la distinction peut être formellement exprimée, comme cela est le cas du turc, de l'espagnol, ou encore des langues bantoues (cf. von Heusinger, 2011). Le contraste observé en (1)-(3) fait penser que *bann* possède un trait de spécificité.

1.1 Langues créoles et spécificité

- 3 Dans les études consacrées aux langues créoles, la question de l'interprétation (non-)spécifique des groupes nominaux constitue un thème récurrent. Bickerton (1981) montre qu'en haïtien, les SN qu'il appelle non-spécifiques figurent sans article et sans marque de pluriel, tandis que les SN spécifiques apparaissent avec un déterminant explicite et qu'ils sont marqués pour le pluriel quand ils réfèrent à une pluralité. D'après Bickerton, toutes les autres langues créoles, ou presque, possèderaient cette particularité¹ ; pour Bickerton, la distinction spécificité – non-spécificité qu'il trouve dans plusieurs langues créoles serait l'un des traits qui distinguerait ces langues des autres langues. Ce « trait particulier » des langues créoles a depuis été contesté. D'une part, la spécificité qui semble encodée dans les déterminants et dans les pluriels concerne certaines langues créoles mais pas d'autres (voir par exemple Baptista, 2007²). D'autre part, le phénomène de la spécificité véhiculée par des moyens morphosyntaxiques se retrouve également dans diverses langues du monde (par exemple, en maori, turc, espagnol, bemba, zamba, roumain, st'at'imcets ou même en anglais avec le *this* indéfini³). Quant à l'interprétation spécifique des SN pluralisés, c'est un fait qui a été observé lui aussi dans d'autres langues, comme par exemple en persan, en gungbe, en gen, ou en coréen⁴. De façon plus générale, il est fréquent qu'un item grammatical du SN autre qu'un article – morphème de nombre, marqueur nominal (*noun-marker*), affixe de définitude, marqueur de topicalité, classifieur, suffixe de cas – possède des propriétés sémantiques liées à la référentialité et/ou au statut informationnel du référent (définitude ; spécificité ; généralité ; topicalité ; saillance, entre autres ; cf. Lyons, 1999 ; Am-David, 2017). Précisons aussi que le terme de « spécificité » recouvre des notions différentes (cf. §3), et que l'on n'a pas toujours recours à la même, dans les diverses études réalisées. Enfin, ajoutons que la valeur de spécificité véhiculée par certains morphèmes est à ce jour bien moins étudiée que par exemple la définitude encodée par les articles des langues européennes. Par

conséquent, l'hypothèse de ce trait particulier des langues créoles ne peut être maintenue. En outre, il semble judicieux de regarder les données d'une langue déterminée avec un soin particulier⁵.

- 4 La question de la spécificité encodée dans le pluriel de certaines langues créoles a plus récemment fait l'objet d'un certain nombre d'études (par exemple, Kester & Schmitt, 2007 ; Kihm, 2007 ; Baptista, 2007 ; Guillemin, 2009 ; Bobyleva, 2012 ; Aboh & DeGraff, 2014 ; Déprez, 2018 ; 2019 ; Obeso & Smith, 2020). Pour illustrer ces travaux, citons deux exemples : l'étude de Kester & Schmitt (2007) et celle de Déprez (2019), les deux réalisées dans une perspective de syntaxe générative minimaliste. Pour expliquer des exemples comme (4), Kester & Schmitt (2007) avancent que le pluriel (« *bare plural* », i.e. SN sans article) en papiamentu est une combinaison d'un marqueur du pluriel et d'un trait (*D-feature*), qui n'est approprié qu'à condition d'être interprété dans un contexte où une lecture spécifique peut être obtenue. Ainsi, la forme pluralisée de *hende* 'personne' est obligatoire en (4a), une phrase épisodique dont le sujet réfère à des personnes spécifiques, tandis qu'elle n'est pas acceptée dans le *if*-conditional en (4b).

(4)	a. Despues	ku	*hende/	hendenan	a	keha,			
	after	that	person/	persons	past	complain,			
	nan	a	drecha	e	película.				
	they	PAST	fixed	the	film				
	'After some people complained, they fixed the film.'								
b.	Si	hende/	*hendenan	ta	keha,	no	wòri	ku	nan.
	if	person/	*persons	pres	complain,	no	worry	with	them
	'If people complain, don't worry about them.' (Kester & Schmitt (2007:115))								

- 5 Déprez (2018, 2019) compare les pluriels de l'haïtien et du mauricien. À partir de certains constats, notamment le fait que le pluriel *yo* en haïtien figure nécessairement dans des SN définis, et que la lecture indéfinie de *bann* en mauricien ne peut être obtenue en position sujet, elle pose que les morphèmes du pluriel de ces langues ont un rapport à la définitude. Ils occuperaient, par un processus de dérivation – obligatoire en haïtien et optionnel en mauricien – la position d'un article défini. Une étude quantitative entreprise par Déprez lui permet d'observer que la définitude associée à ces pluriels correspond au type de définitude observée pour l'article défini de chaque langue : en haïtien, le morphème du pluriel se rapprocherait d'un défini faible (dont l'unicité est garantie par la description), tandis qu'en mauricien, il aurait trait à la définitude forte (i.e. à la familiarité / anaphoricité⁶).

1.2 Une analyse différente pour *bann* : comportement d'un pluriel exclusif

- 6 La présente étude propose une analyse du pluriel en réunionnais ; elle se focalise sur l'usage et l'interprétation⁷ de *bann* et sur sa relation à la spécificité. Il sera avancé que ce qui semble être un trait de spécificité du morphème du pluriel en réunionnais est de fait un phénomène lié à la typologie du nombre et la disponibilité d'une forme (SN nu) neutre quant au nombre. Nous montrerons que *bann* est un pluriel exclusif, et que les contextes existentiels qui excluent *bann*+N sont les environnements où apparaissent typiquement les SN pluriels à lecture inclusive dans les langues comme l'anglais ou le français. Il sera proposé que ces contextes requièrent la neutralité sémantique du nombre.
- 7 Dans ce qui suit, est appelé « SN nu » un SN qui ne comporte aucun item grammatical dans le SN – ni article, ni quantifieur, ni numéral, ni *bann* ; un tel SN ne comporte donc aucune marque de nombre, et n'est de fait pas sémantiquement spécifié pour le singulier ou le pluriel (cf. §4.1). Par conséquent, deux expressions nominales comme *zèlèv* vs. *bann zèlèv* ne sont pas traitées en termes d'une opposition « nom nu singulier » vs. « nom nu pluriel » – souvent opposés de cette façon, dans la littérature – *bann zèlèv* n'est pas considéré comme un SN nu, et *zèlèv* n'est pas singulier.
- 8 Dans un premier temps, nous allons présenter les propriétés générales de *bann* en réunionnais (§2). Ensuite, nous examinerons *bann* à la lumière de différentes notions de spécificité ; les tests montreront que ce morphème n'est pas limité aux SN spécifiques (§3). Nous présenterons par la suite les caractéristiques typologiques du nombre en réunionnais, et nous montrerons que *bann*, contrairement au pluriel du français, est un pluriel exclusif, avant d'étayer notre hypothèse d'une corrélation entre l'inadéquation de *bann* dans certains contextes existentiels, et le système du nombre en réunionnais (§4). Dans la suite de notre exposé, nous proposerons un ensemble d'exemples où *bann* n'est pas acceptable et nous discuterons ces différents contextes dans le cadre de cette hypothèse (§5), avant de résumer les résultats et de conclure (§6).

2-Propriétés générales du morphème *bann* en réunionnais

- 9 L'item *bann* est un élément *sui generis* des langues créoles de l'Océan Indien, résultant d'une grammaticalisation du nom français *bande*, à propos duquel il n'y a pas de consensus sur le moment et le lieu d'émergence (cf. Fon Sing & Véronique, 2020). L'expression du réunionnais partage de nombreuses propriétés avec son homologue du mauricien, qui est une marque de pluriel grammaticalisé (cf. Alleesaib, 2012a, 2012b ; Déprez, 2009)⁸. Le morphème du pluriel en réunionnais peut se combiner avec les déterminants *lo* et *-la*, et aussi avec des numéraux dans certains cas (5).

	Bann	trwa	fonm	-la	la	fine	alé.
(5)	PL	trois	femme	DET	PRF	TEL	aller
'Ces trois femmes sont parties.'							

- 10 *Bann* est largement grammaticalisé : il ne peut recevoir un accent ; il est très fréquent et figure avec tous les noms comptables (animés et inanimés) ; il montre des propriétés très différentes d'un collectif ou d'un quantifieur, et il peut figurer dans des SN définis, génériques et indéfinis ; il ne possède aucune indépendance syntaxique (cf. Albers, 2021).
- 11 Le morphème connaît cependant quelques restrictions : en position sujet, l'interprétation indéfinie n'est pas disponible pour *bann*+N, pas même dans les phrases thétiques⁹ (6a) ; pour qu'un SN indéfini comprenant *bann* puisse être agent, une construction avec *na/néna* 'il y a' est requise (6b).

(6)	a.	Bann	marmay	té	pou	zwé	dan	in	kwin.	
		PL	enfant	PST	pour	jouer	dans	un	coin	
	'Les/#des enfants jouaient dans un coin.'									
	b.	Navé	bann	marmay	té	pou	zwé	dan	in	kwin.
	avoir.PST	PL	enfant	PST	pour	jouer	dans	un	coin	
'Les / des enfants jouaient dans un coin.'										

3-*Bann* n'est pas limité aux SN spécifiques

Notion de spécificité

- 12 La notion de spécificité est de nature sémantique et pragmatique ; grosso modo, elle réfère à une différence entre deux interprétations d'un groupe nominal, en général indéfini. La lecture spécifique correspond à celle que possède un SN qui dénote un référent particulier : pour la phrase 'Jean cherche une licorne', le SN 'une licorne' a une lecture spécifique s'il y a une certaine licorne recherchée par Jean ; cette lecture implique l'existence de licornes (cf. von Heusinger, 2011) – ou en tout cas, l'existence de licornes dans le domaine du discours / des représentations communes des locuteurs. La lecture non-spécifique du SN est obtenue si l'on entend que Jean cherche une licorne quelconque (ce qui n'implique pas l'existence de licornes). Une propriété des SN à lecture spécifique est qu'ils peuvent être repris par un SN défini. (7) montre que tandis que le SN spécifique en (7a) permet une reprise anaphorique, le SN non-spécifique en (7b) ne le permet pas.

(7)	a. Jean cherche une licorne – la licorne s'est blessée et Jean veut lui mettre un pansement.
	b. Jean cherche une licorne. Depuis petit, Jean rêve de voir un jour une / #la licorne.

- 13 Cependant, il existe diverses définitions / acceptions du terme spécificité, qui ne renvoient pas exactement au même phénomène (cf. von Heusinger, 2002, 2008, 2011).

Dans les sections qui suivent, nous allons examiner le comportement de la marque de pluriel par rapport à différents types de spécificité ; nous montrerons que *bann* peut être non-spécifique quelle que soit l'acception retenue.

- 14 Certains auteurs (dont Lyons, 1999 ; von Heusinger, 2002) rapprochent les observations que l'on peut faire à propos des indéfinis d'une différence de compréhension de certains définis¹⁰ ; dans cet article, nous nous limiterons aux SN indéfinis.

3.1 Spécificité de portée

- 15 Examinons d'abord *bann* sous l'angle de la « spécificité de portée » (*scopal specificity* cf. von Heusinger, 2008 : 276). Cette notion de spécificité réfère à une différence de lecture où le SN possède une portée large, hors la portée d'un opérateur tel qu'un verbe intensionnel, un opérateur modal, la négation ou un quantifieur), et une autre où il a une portée étroite :

	Sarah aimerait lire un livre sur les papillons...
	a... mais elle ne le trouve pas (spécifique / portée large).
(8)	b... mais elle n'en trouve pas (non- spécifique / portée étroite).
	a'. Il y a un livre spécifique, et Sarah voudrait le lire.
	b'. Sarah voudrait lire un livre quelconque.

- 16 Les exemples suivants montrent qu'en ce qui concerne la spécificité de portée, *bann* N peut avoir une lecture non-spécifique. En (9), la deuxième phrase montre que le SN *bann pésér Tér Sint* peut être interprété comme non-spécifique ; elle force en effet la lecture selon laquelle le candidat cherchait n'importe quels pêcheurs :

(9)	Kandida zèlèksyon-la i vé koz sanm bann pésér Tér Sint ... soman li la pa giny trouv inn pour kozé.
	'Le candidat aux élections voudrait parler avec des / les pêcheurs de Terre Sainte... mais il n'en a pas trouvé un seul prêt à parler.'

- 17 L'exemple suivant montre la portée de *bann*.

(10)	Tout marmay la lir <i>bann gayar zistwar</i> so-matin. Michel, parègzanp, la lir <i>zistwar Tikok, zistwar lyèw, èk zistwar granmèr Kal</i> .
	'Tous les enfants ont lu de chouettes histoires ce matin. Michel, par exemple, a lu l'histoire de Tikok, l'histoire du lièvre, et l'histoire de grand-mère Kal.'

- 18 *Bann gayar zistwar* est ici sous la portée de *tout marmay* (les enfants ont chacun lu des histoires différentes) :

(11)	$(\forall x) (\text{MARMAYX} \rightarrow ((\exists y) (\text{GAYAR.ZISTWARY} \ \& \ \text{LIRXY})))$
------	--

3.2 Spécificité épistémique

- 19 *Bann* se comporte de façon analogue au regard d'un autre type d'ambiguïté, appelé *spécificité épistémique* (von Heusinger, 2002), qui est similaire, mais distinct de la notion de spécificité de portée. Cette ambiguïté concerne l'état de savoir du locuteur (*speaker knowledge*); il y est parfois fait référence en termes d'« identifiabilité » ou de « référentialité » aussi.

	Un étudiant en Syntaxe1 a triché, à l'examen.
(12)	a. Je le connais, c'est Jean Payet. (spécifique / connu du locuteur)
	b. Mais je ne sais pas qui c'est. (non- spécifique / inconnu du locuteur)

- 20 Les deux lectures en (12) ne présentent pas de différence vériconditionnelle ; la différence est d'ordre pragmatique et renvoie à la quantité d'information disponible pour identifier un référent. L'exemple suivant montre qu'un SN comprenant *bann* peut être non-spécifique dans ce sens.

	M'i koné lo mér la akout bann boug i vé prézant in prozé...kisa i lé m'i koné pa.
(13)	'Je sais que le maire a écouté des types qui veulent présenter un projet... je ne sais pas qui ils sont.'

3.3 Partitivité

- 21 Une autre approche de la spécificité a trait au caractère possiblement partitif ou présupposé d'un SN indéfini (Enç, 1991)¹¹. Sous cet angle, la lecture faible (ou existentielle) s'oppose à la lecture forte (ou présuppositionnelle) d'un indéfini, selon la terminologie de Milsark (1974) ; dans le cas d'un SN spécifique, l'existence du référent (mais non son unicité) est présupposée.

(14)	Some ghosts live in the pantry; others live in the kitchen. (spécifique / partitif) Quelques fantômes vivent dans le cellier, d'autres dans la cuisine.'
------	---

- 22 En ce qui concerne le réunionnais, *bann*+N n'est pas très bon dans des SN partitifs comme le montre l'exemple (15) ; le quantifieur *in-bann* est plus adéquat. Il est donc plutôt **non-spécifique** dans ce sens du terme de spécificité.

(15)	Bitasyon nana bébèt. Na {in-bann / ?bann} bébèt i arèt dan la kizine, lézot (bébèt) lé dann karo kann.
	'A la propriété, il y a des esprits. Il y a quelques / des esprits qui vivent dans la cuisine, les autres (esprits) sont dans le champ de canne.'

3.4 Noteworthiness

- 23 Finalement, nous vérifions le comportement *bann* par rapport à la « *noteworthiness* » (Ionin, 2006). Cette notion de spécificité concerne la mise en avant d'un référent dans le discours, et son caractère « notable » (*noteworthy*). Certains morphèmes, comme *this* en anglais dans sa lecture indéfinie, ou *xad* en hébreu supposent que le référent du SN indéfini spécifique possède quelque chose de notable ; cela est illustré par l'exemple suivant :

(16)	There is this man who lives upstairs from me who is driving me mad.
	'Il y a cet homme qui vit au-dessus de chez moi qui me rend folle.'

- 24 L'exemple suivant montre que *bann* N ne peut être interprété dans ce sens :

(17)	Kwé i ariv aou ? - Na bann domoun la aménaz akoté.
	'Qu'est-ce qu'il t'arrive ? - (Il y a) des / #ces gens (qui) ont emménagé à côté.'
	=> Je suis mécontent du fait qu'il y ait des gens (quels qu'ils soient). #Je suis mécontent que ces personnes en particulier aient emménagé.

3.5 Résumé

- 25 Cette section a montré qu'un SN marqué par *bann* peut recevoir une lecture non-spécifique, qu'il s'agisse de spécificité de portée, de spécificité épistémique, de caractère partitif / présupposé ou de *noteworthiness*. Par ailleurs, ce type de SN ne peut être spécifique dans le sens de *noteworthy* et semble peu acceptable comme partitif. Le pluriel du réunionnais ne peut par conséquent être considéré comme ayant une valeur ajoutée de spécificité. Il faudra expliquer autrement son inacceptabilité dans certains contextes existentiels.

4-Hypothèse

- 26 Le réunionnais présente deux traits qui diffèrent de l'anglais ou du français, et qui sont typologiquement corrélés : un système de *General Number* (cf. §4.1) et un pluriel « exclusif » (§4.2). Cette section présente ces propriétés du réunionnais, et expose l'hypothèse d'un autre lien, à savoir une corrélation entre le système du nombre (*General Number* ; pluriel exclusif) et l'inadéquation de *bann* dans des contextes comme en (1)-(3). L'idée est que les contextes qui excluent *bann* représentent des environnements qui requièrent une forme neutre quant au nombre.

4.1 Premier constat : *General Number* et neutralité du nombre

- 27 Comme dans d'autres langues créoles, et de nombreuses autres langues du monde, un nom est directement combiné à un quantifieur ou à un numéral, en réunionnais ; en présence d'un tel déterminant, le marqueur du pluriel *bann* est habituellement absent. D'un point de vue typologique, la langue présente un système de *General Number* (selon la terminologie de Corbett, 2000), où les noms ne sont pas obligatoirement marqués pour le nombre mais où, à l'intérieur du système, la distinction entre une catégorie et une autre (pluriel ou duel, par exemple) est obligatoire¹².

(18)	(*bann)	kat/	inta	(*bann)	marmay	
	PL	quatre	beaucoup	PL	enfant	

- 28 Notons que cela ne signifie pas qu'il n'y aurait pas une hiérarchie massif-comptable des noms en réunionnais comme le prédit l'hypothèse de Chierchia (1998). Selon cette hypothèse, dans une langue qui permet aux noms nus de figurer librement dans des positions d'argument, et qui n'a pas de pluriel morphologique, tous les noms seraient des noms massifs ; afin d'être pluralisés, les noms auraient besoin de figurer avec un classifieur. Comme cela a été démontré par Deprez (2005) pour l'haïtien, qui possède les deux premières propriétés (noms nus généralisés ; absence de pluriel morphologique), les noms peuvent se combiner directement avec un numéral – et n'ont donc pas besoin de classifieur – et la langue possède une distinction massif-comptable. Et en effet, la distinction peut être observée en réunionnais également : un petit nombre de noms, contenant le préfixé *do* (qui ont subi un processus de grammaticalisation durant lequel l'article « partitif » *du* – spécifique aux SN de masse donc – du français s'est agglutiné au nom) ne peuvent se combiner ni à *détrwa* 'plusieurs/quelques', ni à *bann*, ni à un numéral (**bann dori* ; **bann dolo*). Certains autres SN dont la tête lexicale dénote de la matière continue / homogène comme *pwazon* 'poison', *zi* 'jus', diffèrent aussi de noms tels que *sapo* 'chapeau' ; en effet, pour quelques-uns de ces derniers, seule l'interprétation « type de X » (« *type reading* / *sort reading* ») est disponible. D'autres de ces noms dénotant de la matière continue, comme *ronm* 'rhum', peuvent être recatégorisés de façon à ce que soit obtenu une interprétation en termes d'unité (« *unit reading* »). Cependant, ces derniers diffèrent encore des noms « comptables » comme *sapo* en ce que l'unité à laquelle renvoie le SN contenant un nom comme *ronm* dépendra du contexte – ainsi, *dé ronm* 'deux rhums' peut dénoter deux verres, ou alors deux

bouteilles de rhum, contrairement à un SN comptable typique pour lequel les limites de l'unité sont fixées par le sens du nom dans le lexique. Finalement, ces noms se comportent bien comme des noms de masse avec des prédicats distributifs¹³.

- 29 En ce qui concerne l'interprétation des SN nus quant au nombre, la lecture plurielle est la plus fréquente, pour les indéfinis, mais elle est d'ordre pragmatique et un SN nu peut dénoter un référent singulier (cf. Albers, 2021)¹⁴. De manière cruciale, les SN nus en réunionnais ne sont pas ambigus, mais neutres quant au nombre, comme nous pouvons le démontrer avec l'exemple (19) ci-dessous. L'ellipse du SV permet d'établir un diagnostic. Si le SN *palto* était ambigu, il devrait être interprété soit comme singulier, soit comme pluriel. Or (19) est adéquat dans une situation où *palto* renvoie à un objet singulier dans la phrase source, et à une pluralité dans la phrase elliptique.

	Yér mwin la trouvé palto konm sèt tonton Bertrand ; Zavyé osi !
(19)	'Hier j'ai trouvé un /des pull(s) comme celui de l'oncle Bertrand, et Xavier aussi !'
	=Possible si le locuteur en a trouvé un, et Zavyé trois.

4.2 Deuxième constat : pluriel exclusif

- 30 En anglais, en français et dans beaucoup d'autres langues, les pluriels possèdent des lectures « inclusives », ce qui signifie que la dénotation d'un SN marqué pour le pluriel inclut les entités atomiques¹⁵ et que le SN peut référer à une entité singulière, du moins dans certains contextes :

	Have you ever seen horses in this meadow?
(20)	'Avez-vous déjà vu des chevaux dans ce pré ?'
	Si l'on a vu un seul cheval, on répond par 'oui'. (Adapté de Swart & Farkas, 2010 : 3)
	a. Ces femmes portaient des chapeaux.
(21)	Chacune des femmes portait un chapeau.
	b. Ceux qui ont des enfants partent avec le premier vol.
	Si l'on a un seul enfant, on part avec le premier vol.

- 31 Il existe différentes approches pour traiter le pluriel de l'anglais, notamment celles qui posent une ambiguïté entre lecture exclusive et lecture inclusive, et celles qui postulent que les lectures exclusives résultent d'implicatures i.e. sont d'ordre purement pragmatique (voir par exemple Renans & al., 2020 pour un résumé des divers types d'approche). Ainsi, Sauerland, Anderssen & Yatsushiro (2005) proposent une approche en termes de présuppositions implicationnelles suivant Sauerland (2003)¹⁶. Selon leur théorie, le pluriel représente la forme non marquée ; la lecture plurielle est d'ordre pragmatique, et elle est calculée contre le singulier selon le principe de « *Maximize*

Presupposition » (Heim, 1991): « Votre contribution doit présupposer autant que possible »¹⁷. De l'autre côté, Farkas & de Swart (2010) posent que le pluriel est ambigu entre une lecture inclusive et une lecture exclusive. Dans cette théorie, c'est le principe « *Strongest Meaning Hypothesis* », i.e du choix de l'interprétation la plus forte pour la phrase¹⁸, qui permet de désambiguïser. Aucune de ces théories ne postule que les pluriels inclusifs tels que celui de l'anglais possèdent un sens sémantique unique « plus d'un ».

- 32 D'autres langues comme par exemple le koréen (Kwon & Zribi-Hertz, 2004), le malais et le japonais (Nomoto, 2013) ; le turc (Alexiadou, 2019), l'arménien occidental (Bale & Khanjian, 2014), ou encore certaines langues créoles (l'haïtien et le mauricien, cf. Déprez, 2019) se comportent différemment et semblent posséder un pluriel « exclusif », dont la dénotation exclut les entités atomiques : ainsi, en réponse à (22c), un Mauricien ne lèverait la main que s'il avait plus d'un enfant (Déprez, 2019) :

	Si vous avez des enfants, levez la main.
	b. Si zot ena zanfan, lev zot lame
(22)	c. Si zot ena bann zanfan, lev zot lame
	If 3PL have PL child raise 3PL hand
	'If you have children, raise your hand.' (Mauricien, Déprez 2019 : 23)

- 33 Le pluriel du réunionnais est lui aussi un pluriel exclusif, comme nous le montrons avec les exemples suivants. En (23), l'on voit que *bann domoun kartyé* n'inclut pas, dans sa dénotation, un singulier : le journaliste ne pourra pas accomplir sa mission d'interroger plus d'une personne du quartier car une seule personne est à sa disposition. En (24), on voit que contrairement au français, qui permet un « pluriel dépendant » - i.e une marque de pluriel sous la portée d'un autre pluriel, et qui n'implique pas la pluralité du référent - le réunionnais ne le permet pas.

	Zournalis-la i dwa poz kèstyon bann domoun kartyé soman li ginyra pa fé aköz na riyink in sèl moun i vé kozé.
(23)	'Le journaliste doit poser des questions aux/à des gens du quartier mais il ne pourra pas car il n'y a qu'une seule personne qui serait prête à parler.'

	Bann	madam	-la	té	i	port	{sapo /	#bann	sapo}.
(24)	PL	dame	DET	PST	i	porter	chapeau	PL	chapeau
	'Ces femmes portaient des chapeaux.'								

4.3 Hypothèse d'une corrélation liée à la typologie du nombre

34 Récemment, une corrélation systématique entre d'une part le type d'interprétation des pluriels – inclusive ou exclusive – et d'autre part la disponibilité de la marque de pluriel dans des SN contenant des numéraux a été postulée par des auteurs comme Bale et al. (2011), Nomoto (2013), ou Alexiadou (2019). Il existerait deux types de langues : celles qui comme l'anglais possèdent un pluriel inclusif, dont la lecture de pluriel exclusif serait d'ordre pragmatique ; et celles qui possèdent un pluriel exclusif, comme le turc. Dans les premières, le nombre serait obligatoirement marqué sur le N quand il figure avec un numéral et dans les dernières, de type *General Number*, un numéral se combinerait directement avec un nom nu. Cela peut être illustré par les exemples suivants (allemand, turc).

(25)	a.	zwei	Kind	-er	
		deux	enfant	PL	
		'deux enfants'			
	b.	Ich	habe	{*Buch / ein	Buch /
		1SG	PST	livre	un livre
		'J'ai acheté {*livre / un livre / livre.PL}			
	c.	[[Kinder]] = {a, b, c, ab, bc, ac, abc}			
(26)	a.	iki	çocuk	(*-lar)	
		deux	enfant	PL	
		'deux enfants'			
	b.	Kitap	al-di-m		
		livre	buy-pst-1SG		
		'J'ai acheté un livre/ des livres.'			
	c.	[[çocuklar]] = {ab, bc, ac, abc}			

- 35 Le réunionnais cadre parfaitement avec cette typologie puisqu'il possède un pluriel exclusif et qu'un SN comprenant un numéral ne comporte habituellement pas de marque de pluriel.
- 36 Nous postulons ici encore une autre corrélation, cela pour le réunionnais. À la suite de nos deux constats, celui de la neutralité du nombre pour les SN nus, et celui de l'interprétation exclusive de *bann*+N, nous faisons l'hypothèse que l'inadéquation de *bann* dans des contextes comme en (2) et (3) est une conséquence de son interprétation exclusive. L'idée est que ces exemples présentent des contextes qui requièrent une

forme neutre quant au nombre. Nous supposons (suivant par exemple Nomoto, 2013) qu'il existe de façon universelle, en plus du singulier et du pluriel, une catégorie de nombre général, associée à la propriété sémantique de neutralité du nombre. Certaines langues – pour Nomoto, celles qui ne possèdent pas de classifieurs – fusionneraient formellement certaines de ces catégories (par exemple, pluriel et nombre général). Le réunionnais, contrairement à ces dernières, dispose de trois types d'expressions différentes, permettant de distinguer trois interprétations différentes quant au nombre : singulier, pluriel, et neutre / général. Les déterminants *in N* et *N-la* (en l'absence de *bann*) dénotent un individu singulier ; *bann N* dénote un individu pluriel ; un SN nu dénote un individu sans spécifier son nombre (i.e. un tel SN peut dénoter n'importe quel individu du treillis).

- 37 Si certains environnements requièrent la neutralité du nombre sémantique, alors dans les langues qui, formellement, ne distinguent que deux catégories, l'une des deux formes disponibles – singulier ou pluriel – figureront dans ces contextes ; dans les langues qui possèdent une forme neutre / générale, cette dernière y est obligatoire. Dans la section suivante, nous discutons un ensemble de contextes où *bann* n'est pas acceptable.

5-Examen des contextes

5.1 SN massifs

- 38 Pour commencer, les SN massifs sont, comme en français, incompatibles avec le pluriel. Certains noms, hautement spécifiés pour une lecture massive dans le lexique, ne peuvent, sans procédé particulier, être combinés à *bann* (**bann dori*, voir section 5.1). Cela est attendu puisque ces SN, dénotant des référents non comptables, n'ont pas de nombre.

5.2 Pseudo-incorporation

- 39 Par ailleurs, *bann* ne peut figurer dans le SN objet d'une construction pseudo-incorporé ; le nom y est toujours nu. Ce type de construction n'a pas, d'un point de vue sémantique, un véritable argument : le rôle de l'objet incorporé semble être moins celui d'un argument que celui d'un modifieur – plutôt que de nommer des entités participant dans l'activité, l'objet sert à « resserrer la dénotation de l'activité » (Borik & Gehrke, 2015 : 2)¹⁹ ; l'une des caractéristiques sémantiques crosslinguistiques de ces objets est la neutralité du nombre (cf. Farkas & de Swart, 2003 ; Espinal & Mc Nally, 2011 ; Borik & Gehrke, 2015).

(27)	a. Amwin	fine	anvoyé	mésaz	
	1SG	TEL	envoyer	message	
	'J'ai déjà envoyé des messages / un message./ J'ai déjà fait l'envoi de messages/ communiqué (avec eux).'				
	b. Amwin	fine	anvoy	bann	mésaz.

1sg	TEL	envoyer	PL	message
'J'ai déjà envoyé plusieurs messages.'				

40 Comme on peut observer en (28), la pseudo-incorporation semble obligatoire dans un contexte intensionnel (la marque du pluriel est exclue) :

(28)	invant	in	masine	pou	anvoy	{foto /	#bann	foto}.		
	inventer	DET	machine	pour	envoyer	photo	PL	photo		
	'inventer une machine pour envoyer des photos / une machine à envoyer des photos'									
(29)	Kisa	i	koné	aranz	{bisiklèt /	#bann	bisiklèt}	térta ?		
	qui	i	connaître	réparer	vélo	PL	vélo	ici		
	'Qui sait réparer des vélos ici ?' ²⁰									

5.3 Question portant sur le nombre

41 Ensuite, dans une question portant sur le nombre, *bann* est agrammatical dans le SN dénotant le référent sur lequel porte la question (tandis qu'en anglais ou français écrit, il porte une marque de pluriel).

(30)	a. Konbyin {loto / *bann loto} nana ?
	b. How many cars are there?
	c. Combien de voitures y a-t-il ?

5.4 Have-predicates

42 *Bann* est aussi inacceptable dans un ensemble de constructions avec *néna* 'avoir', qui n'admettent qu'un SN nu. Il s'agit de constructions existentielles formées par *néna* qui assertent, interrogent ou nient l'existence ou la présence de quelque chose dans une relation de possession ; ces constructions peuvent être décrites en termes de *have-predicates* (Borthen, 2003). La notion de *have-predicate* permet à Borthen de décrire une certaine classe de verbes qui permettent comme objet des SN nus en norvégien ; elle appelle ainsi les expressions qui introduisent une « *profiled have-relation* ». Une *have-relation* est une relation de coexistence asymétrique entre deux arguments, le possesseur et le possédé, où le possesseur est « supérieur » – par exemple en termes de contrôle, d'animacité, ou de relation partie-tout – au possédé (Borthen, 2003 : 190). Le concept est repris par Espinal & McNally (2011) parce qu'elles constatent que ce type de prédicat favorise la pseudo-incorporation de l'objet.

- 43 Pour commencer par la négation existentielle, cela constitue un autre contexte où, dans les langues ne possédant pas de forme dédiée pour le nombre neutre, l'on trouve une marque de pluriel – ou, parfois, de singulier. Singulier et pluriel sont ici sémantiquement équivalents : le singulier morphologique n'a pas de sens de « exactement un » dans ce type de contexte ; et le pluriel pas de sens de « plus de un », comme le montre l'exemple (31).

(31)	Pierre n'a pas de chapeau / chaussettes.
	$\sim(\exists x)(CHx \& Ppx)$
	Il n'est pas vrai qu'il y ait quelque chose qui soit chapeau/chaussette et que Pierre possède.

- 44 Dans ce type de contexte, seul un SN non marqué est adéquat en réunionnais, comme illustré par les exemples suivants :

(32)	(#Bann)	galé	na	pwin,	anlér-laba.		
	PL	piere	avoir	NEG	là-haut		
	'Il n'y a pas de galets, là-haut.'						
(33)	Mon	tonton	la	pwin	{kabri	#bann	kabri}.
	POSS.1SG	oncle	avoir	NEG	chèvre	PL	chèvre
	'Mon oncle n'a pas de chèvres.'						

- 45 De façon similaire, l'assertion simple dans ce type de contexte requiert un SN nu, non marqué par le pluriel. Une observation intéressante que l'on peut faire est que *plusieurs* est inadéquat dans cet échange.

(34)	Sur le marché :
	Kosa ou nana zordi ?
	a. Mwin néna {tomat / #bann tomat} èk {banane / #bann banane}.
	b. Mwin néna (?plizyé) tomat.
	'Qu'est-ce que vous avez aujourd'hui ? - J'ai {#plusieurs / des} tomates et des bananes.'

- 46 Il est à noter que si la lecture plurielle du français semble conservée dans cet environnement, (35) indique qu'elle serait d'ordre purement pragmatique :

(35)	Qu'avez-vous aujourd'hui ?
------	----------------------------

J'ai des tomates et des melons – mais du melon, il n'en reste qu'un.
--

- 47 Si en anglais, allemand, français, il est possible d'interroger l'existence d'un objet pluriel, cela semble toujours se faire à l'aide d'un quantifieur ; le pluriel dans ces contextes ne signifie pas « plus d'un » mais « au moins un ».

(36)	a. Avez-vous des enfants ? – Oui, un garçon.
	b. Avez-vous plusieurs enfants ? – Non, un seul.

- 48 Là non plus, la marque du pluriel réunionnais n'est pas admise :

(37)	a. Zot na {zanfan / #bann zanfan} ?
	'Avez-vous des enfants ?'
	b. Plus d'un :
	Zot na plizyé znanfan ?
	'Avez-vous plusieurs enfants ?'

- 49 Les *have*-predicates incluent également des verbes comme *lack* 'manquer' (cf. Borthen, 2003 : 167). En réunionnais, un SN nu est requis avec ce type de verbe, et *bann* est exclu, que ce soit avec une lecture spécifique, ou non-spécifique.

(38)	I mank amwin {galé / #bann galé}.
	'Il me manque des galets.'
(39)	M(win l)a bozwin {poto / #bann poto}, mwin.
	'J'ai besoin de poteaux.'

- 50 Ce qui précède suggère fortement que ces contextes – assertion / négation / interrogation de l'existence ou de la présence dans une relation de possession (*have*-relation) – sont des contextes requérant la neutralité du nombre sémantique de l'argument « possédé » ; les constructions avec des quantifieurs comme *plusieurs* sont soit exclues, soit interprétés différemment du pluriel morphologique en anglais/français, qui lui a un sens inclusif dans ces cas.

5.5 Pluriels dépendants

- 51 Un autre environnement bien connu où apparaissent typiquement les lectures inclusives est le phénomène des « pluriels dépendants » (cf. Zweig, 2008), constitué par

« au moins un » sous la portée d'un quantifieur ou d'un autre pluriel. Le réunionnais n'admet qu'un SN nu et exclut *bann* dans ce type de contexte :

(40)	Bann madam-la té i port {sapo / #bann sapo}.
	'Ces femmes portaient des chapeaux.' (un chacune)
(41)	Bann madam-la la trap bann sapo.
	'Ces femmes ont pris des / les chapeaux.' (plus d'un)

- 52 Enfin, si *bann* N est admis en position de prédicat comme le montre l'exemple (42) ci-dessous, le pluriel du réunionnais ne peut figurer que dans un prédicat « identificationnel » i.e. un prédicat qui dénote des individus²¹ (comme dans l'exemple 42) mais non pas dans un prédicat « spécificationnel », dénotant des propriétés (43) – un comportement attendu puisque seuls les individus peuvent avoir un nombre sémantique.

(42)	A. : Kosa sa ? B. : Sa bann roulér sa.
	A. 'Qu'est-ce que c'est ? B. : Ce sont des rouleurs.
(43)	Dé zélèv la rant {profésér /*bann profésér}.
	'Deux étudiants sont devenus professeurs.'

5.6 Résumé

- 53 Pour résumer, les contextes précédents – SN massifs ; objets pseudo-incorporés ; négation existentielle ; *have-predicats* ; pluriels dépendants ; prédicats dénotant des propriétés – semblent requérir une expression neutre quant au nombre. Un SN nu (i.e. un SN non marqué pour le nombre) est obligatoire en réunionnais, tandis que les langues ne disposant pas d'une forme dédiée pour le nombre neutre – si l'on excepte l'article « partitif » du français, restreint aux SN massifs – ont recours à un SN marqué pour le pluriel, parfois à un SN singulier, les deux ayant dans ce cas la même interprétation.

6-Conclusion

- 54 Cette étude a interrogé le réunionnais au regard de la valeur de spécificité qui semble encodée dans le pluriel de certaines langues créoles. Elle a permis de montrer que malgré certains exemples qui paraissent indiquer que *bann* possède un trait de spécificité, le morphème n'est pas de fait limité aux SN spécifiques, que ce soit en termes de spécificité de portée, de spécificité épistémique, de caractère partitif / présupposé ou de *noteworthiness* au sens de Ionin (2006). Elle confirme en revanche notre hypothèse d'une corrélation entre le système de *General Number*, l'interprétation

de *bann* comme pluriel exclusif, et le fait que ce dernier est exclu de certains contextes existentiels. En effet, un examen détaillé de divers contextes excluant *bann* a permis de révéler qu'il s'agit précisément d'environnements où apparaissent des SN pluriels à lecture inclusive – ou parfois, des SN singuliers – dans les langues comme l'anglais ou le français. Ces environnements comprennent les objets pseudo-incorporés, la négation existentielle, les *have*-predicats, les pluriels dépendants, et les prédicats dénotant des propriétés. Nous supposons que ces contextes requièrent la neutralité sémantique du nombre. Les langues comme l'anglais qui ne distinguent formellement que deux catégories ont recours à la forme du pluriel (lecture inclusive) dans ces contextes. A contrario, en réunionnais, où trois catégories du nombre sont distinguées – singulier, pluriel strict, et neutre – la forme neutre (SN nu) y est obligatoire, et *bann* en est exclu.

- 55 Une observation intrigante attire l'attention, cependant ; dans les constructions existentielles avec *néna* correspondant aux *have*-predicates (cf. §5.4), un nom modifié change la donne, et autorise le marqueur du pluriel dans le SN :

	Mwin	nana	bann	ti	tomat	rouz
(44)	1SG	avoir	PL	petit	tomate	rouge
'J'ai des/de/les petites tomates rouges.'						

- 56 Cette particularité mériterait davantage de recherche. De façon plus générale, les langues à pluriel exclusif revêtent un intérêt particulier compte tenu de ce que mettent au jour des études récentes sur le nombre (Spector, 2007 ; Zweig, 2009 ; Bale et al., 2011 ; Mathieu, 2014 ; Alexiadou, 2019 ; Renans, 2020 ; Mirazzi 2021), qui suggèrent que le pluriel est une catégorie aux visages multiples, plus complexe qu'on ne l'avait pensé.

BIBLIOGRAPHIE

Aboh, Enoch Oladé & Degraff, Michel (2014). Some notes on bare noun phrases in Haitian Creole and in Gungbe: a transatlantic sprachbund perspective. In Áfarli, T. A. & Mæhlum, B. (Eds.), *The Sociolinguistics of Grammar* (pp. 203–236). Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.

Albers, Ulrike (2021). À propos du pluriel en réunionnais. In Govain, R. (Éd.) *Langues créoles : description, analyse, didactisation et automatisaton*. Montpellier : PULM.

Albers, Ulrike (2020). A description of bare noun phrases in Reunion Creole. *Journal of Pidgin and Creole languages*, 35 (1), 1-36.

Alexiadou, Artemis (2019). Morphological and semantic markedness revisited: The realization of plurality across languages. *Zeitschrift für Sprachwissenschaft*, 38(1), p. 123–154.

- Alleesaib Muhsina (2012a). *Le groupe nominal en créole mauricien : études syntaxiques*. Thèse de doctorat. Université de Paris VIII, 296 p.
- Alleesaib Muhsina (2012b). *Bann en créole mauricien : nom de quantité et morphème de pluralité*, *SHS Web of Conferences* 1 (pp. 2263–2277). Les Ulis : EDP Sciences.
- Am-David, Assif (2017). *Semantic typology and multiple definite articles*, Manuscript. Goethe University Frankfurt.
- Ansaldo, Umberto, Matthews, Stephen, & Lim, Lisa (2007). *Deconstructing creole*. Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins Publishing Company. (Typological Studies in Language, 73).
- Bale, Alan, & Khanjian, Hrayr (2014). Syntactic Complexity and Competition: The Singular-Plural Distinction in Western Armenian. *Linguistic Inquiry*, 45(1), 1–26.
- Bale, Alan, Gagnon, Michaël, & Khanjian, Hrayr (2011). On the relationship between morphological and semantic markedness. *Morphology*, 21, 197–221.
- Baptista, Marlyse (2007). Properties of noun phrases in creole languages. A synthetic comparative exposition. In Baptista, M. & Guéron, J. (Eds.), *Noun phrases in creole languages: a multi-faceted approach* (pp. 461–470). Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.
- Beysade, Claire (2011). Bare Nouns in Predicate Position in French. In Pogodalla, S.; Quatrini, M. & Rétoré, C. (Eds.), *Logic and Grammar: Essays Dedicated to Alain Lecomte on the Occasion of his 60th Birthday* (pp. 1–16). Berlin : Springer,
- Bobyleva, Ekaterina (2012). *The development of the nominal domain in creole languages. A comparative-typological approach*, Utrecht : LOT
- Borik, Olga & Gehrke, Berit (2015). An Introduction to the Syntax and Semantics of Pseudo-Incorporation. In Borik, O. & Gehrke, B. (Eds.), *The Syntax and Semantics of Pseudo-Incorporation* (pp. 1–43). London/Boston : Brill.
- Chierchia, Gennaro (1998). Reference to kinds across languages. *Natural Language Semantics*, 6(4), 339–400.
- Corbett, Greville (2000). *Number*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Déprez Viviane (2019). Plurality and Definiteness in Mauritian and Haitian creoles. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 34(2), 287–345.
- Déprez, Viviane (2009). (Un)-interpretable Features and Grammaticalization. In Dufresne, M., Dupuis, F., & Etleva V. (Eds.), *Historical Linguistics 2007: Selected papers from the 18th International Conference on Historical Linguistics*, pp. 83–97.
- Déprez, Viviane (2018). Valeurs sémantiques et pragmatique des pluriels créoles : Une comparaison des pluriels mauriciens et haïtiens. *Etudes Créoles*, 36 (1 & 2).
- Dobrovie-Sorin, Carmen (1997). Classes de prédicats, distribution des indéfinis et la distinction thématique-catégorique. *Le Gré des langues*, 20, 58–97.
- Donnellan, Keith S. (1966). Reference and Definite Descriptions. *The Philosophical Review*, 75(3), 281–304.
- Enç, Mürvet (1991). The semantics of specificity. *Linguistic Inquiry*, 22, 1–25.
- Espinal, M. Teresa & McNally, Louise (2011). Bare nominals and incorporating verbs in Spanish and Catalan. *Journal of Linguistics*, 47(1), 87–128.

- Farkas, Donka F. & De Swart, Henriëtte (2003). *The semantics of incorporation: From argument structure to discourse transparency*. Chicago : University of Chicago Press.
- Fon Sing, Guillaume & Véronique, Georges Daniel (2020). Indian Ocean Creoles. *The Routledge Handbook of Pidgin and Creole Languages* (pp. 52-73). Routledge,.
- Guillemin, Diana (2009). *The Mauritian Creole noun phrase: Its form and function*, University of Queensland.
- Heim, Irene (1991). Artikel und Definitheit. In A. von Stechow & D. Wunderlich (Eds.), *Semantik: Ein internationales Handbuch der zeitgenössischen Forschung* (pp. 487-535). Berlin : de Gruyter.
- Hosoi, Hironobu (2005). Japanese-tachi plurals, *Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, p. 157-168.
- Kwong, Song-Nim & Zribi-Hertz, Anne (2005). Pluriel et généralité nominale : les enseignements du coréen. In Carmen Dobrovie-Sorin (Éd.), *Noms nus et généralité*,(pp. 159-196). Paris : Presses Universitaires de Vincennes.
- Mathieu, Eric (2014). Many a plural. In Ana Aguilar-Guevara, Bert Le Bruyn & Joost Zwarts (Éds.), *Weak referentiality* (pp. 157-182.). Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.
- Obeso, Estilita M. C., & Smith, Hiram L (2020). Variable plural marking in Palenquero Creole. *Language Variation and Change*, 32(3), 293-315.
- Véronique Daniel (2002). Spécificités du syntagme nominal dans les créoles atlantiques. *Faits de langues*, 20, 207-217.
- Von Heusinger, Klaus (2002). Specificity and definiteness in sentence and discourse structure. *Journal of semantics*, 19(3), 245-274
- Von Heusinger, Klaus (2008). Referentially anchored indefinites ». In Comorovski, Ileana & von Heusinger, Klaus (Eds.), *Existence: Semantics and syntax* (pp. 273-292). Dordrecht : Springer.
- Von Heusinger, Klaus (2011). Specificity. In von Heusinger, Klaus, C. Maienborn, Claudia & Portner Paul (Eds.), *Semantics: An International Handbook of Natural Language Meaning*, vol 2. Berlin : de Gruyter.
- Link, Godehard (2002). The Logical Analysis of Plural and Mass Terms: a Lattice-Theoretic Approach. In Portner, Paul & Partee, Barbara. H. (Eds.), *Formal Semantics - the Essential Readings*. Oxford : Blackwell, p. 127-147.
- Lyons, Christopher (1999). *Definiteness*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Mirrazi, Zahra (2021). Licensing by Modification: Existential Readings of Bare Plurals in Farsi. In Grosz, Patrick & al. *Proceedings of Sinn und Bedeutung* (pp. 666-683).
- Nomoto, Hiroki (2013). *Number in classifier languages*. The University of Minnesota.
- Renans, Agata & al. (2020). Plurality and crosslinguistic variation: an experimental investigation of the Turkish plural. *Natural Language Semantics*, 28(4), 307-342.
- Sauerland, Uli (2003). A New Semantics for Number. *Semantics and linguistic theory*, 13, 258-275.
- Sauerland, Uli, Anderssen, Jan & Yatsushiro, Kazuko (2005). The plural is semantically unmarked. *Linguistic evidence*, 4, 409-430.
- Schwarz, Florian (2009). *Two types of definites in natural language*. Amherst MA : University of Massachusetts Amherst.

Spector, Benjamin (2003). Plural indefinite DPs as Plural-polarity items. *Amsterdam studies in the theory and history of linguistic science series*, 4, 295-314.

De Swart, Henriëtte E. & Farkas, Donka F. (2010). The semantics and pragmatics of plurals. *Semantics and pragmatic*, 3, 6-1.

Zweig, Eytan (2008). *Dependent plurals and plural meaning*. New York : New York University.

NOTES

1. Cf. Bickerton (1981:56).
2. Aucune des 15 langues répertoriées par Baptista ne présente un système où à la fois le déterminant défini, l'indéfini, et le pluriel encodent la spécificité ; quant au pluriel, celui-ci exclut une lecture non-spécifique dans 8 langues et l'admet dans 5 autres, selon Baptista (2007 : 465).
3. Voir les références dans von Heusinger 2011.
4. Pour le persan, voir Mirrazi (2021) ; le gungbe, Aboh & DeGraff (2014) ; le japonais, Hosoi (2005), le gen Bole-Richards (1983) cité dans Baptista (2007).
5. Cela a été invoqué de façon générale pour les langues créoles ; ainsi, Ansaldo, Matthews & Lim (2007) plaident pour des analyses formelles et des examens fins des données, pour décrire de façon adéquate la grammaire d'une langue créole, et réduire de possibles biais.
6. Suivant Schwarz (2009), les définis faibles sont basés sur l'unicité (contextes où un seul individu correspond à la description faite par le SN, dans la situation) tandis que les définis forts reposent sur la familiarité (le référent est identique à un autre référent mentionné dans le discours).
7. La composante sémantique est ici considérée comme un système génératif indépendant, et la compositionnalité est conçue comme non-concaténative (cf. Jackendoff, 2002).
8. Pour un point de vue contraire, voir Véronique (2002) ou Guillemin (2009).
9. Phrases contenant des propositions qui ne reposent pas sur une relation de prédication. Les indéfinis sont souvent soumis à des contraintes, en position sujet ; ainsi *des+N* en position sujet, en français, est limité à certains contextes et prédicats (voir par exemple Dobrovie-Sorin, 1997).
10. Correspondant aux deux lectures attributive (*attributive reading*) et référentielle (*referential reading*) des descriptions définies décrites par Donnellan (1966).
11. Certaines langues possèdent ce qu'on appelle *Differential Object Marking* (marquage différencié de l'objet). Enç montre qu'en turc, la présence vs. absence du suffixe de l'accusatif dans un SN indéfini correspond à la différence sémantique entre les lectures spécifique/partitif/présumé et non-spécifique du SN.
12. Corbett distingue ce système du *nombre facultatif* où l'opposition n'est pas obligatoire dans le sens où le locuteur peut choisir une forme ou une autre. Ainsi, il peut utiliser soit un pluriel soit un duel.
13. Voir Albers (2020) pour une analyse et des exemples concernant la distinction massif-comptable en réunionnais.
14. Cela est montré à l'aide d'exemples de corpus d'une part et des tests démontrant qu'il s'agit d'implicatures d'autre part (la lecture plurielle d'un SN nu indéfini peut être renforcée, et elle peut être annulée).
15. I.e. les atomes du treillis formée par les SN pluriels des langues naturelles, qui sont interprétés comme des sommes d'individus, suivant Link (2002).
16. Similaires à des implicatures scalaires mais calculées dans le domaine de la présupposition plutôt que dans celui de l'assertion.

17. *Make your contribution presuppose as much as possible.* Si deux expressions sont contextuellement équivalentes, et que les présuppositions de l'une des deux sont plus fortes que celles de l'autre, alors c'est celle-ci qui doit être utilisée.

18. Le locuteur doit préférer l'interprétation du pluriel qui entraîne l'interprétation globale de la proposition (sauf si celle-ci est en conflit avec le contexte de l'énoncé) – le plus souvent, la lecture exclusive, mais dans le contexte d'une négation, par exemple, les conséquences logiques s'inversent.

19. Contrairement à l'incorporation du nom, où un verbe forme un composé avec un nom objet suite à un processus morphosyntaxique et où le nom est typiquement non marqué pour le nombre, la définitude ou le cas, dans le cas de la pseudo-incorporation, il s'agit d'un phénomène plutôt sémantique et non syntaxique. C'est le syntagme entier qui est concerné – l'incorporation peut inclure des éléments comme les adjectifs – et si celui-ci montre une liaison étroite avec le verbe, il possède encore une certaine indépendance syntaxique (voir par exemple Borik & Gehrke, 2015).

20. Cet exemple est une transformation d'un exemple d'Alleesaib (2012 : 117).

21. Pour les termes « prédicat identificionnel » vs. « prédicat spécificationnel », voir Beysade (2011).

RÉSUMÉS

Dans les études consacrées aux langues créoles, la question de l'interprétation (non-)spécifique des groupes nominaux constitue un thème récurrent. Certaines théories (Bickerton 1981) avaient même soutenu que la distinction spécificité – non-spécificité serait un trait distinctif des langues créoles. Cette étude propose que ce qui semble être un trait de spécificité du morphème pluriel en réunionnais est de fait un phénomène lié à la typologie du nombre et la disponibilité d'une forme (SN nu) neutre quant au nombre.

Il est démontré que le pluriel *bann* n'est pas limité aux SN spécifiques, que ce soit en termes de spécificité de portée, de spécificité épistémique, de caractère partitif / présupposé ou de *noteworthiness* au sens de Ionin (2006). Nous montrons que *bann* est un pluriel exclusif – i.e. que contrairement au pluriel du français ou de l'anglais, il n'inclut pas les entités atomiques dans sa dénotation – et que les contextes existentiels qui excluent *bann*+N sont les environnements où apparaissent typiquement les SN pluriels à lecture inclusive dans les langues comme l'anglais ou le français. Nous proposons que ces contextes requièrent la neutralité sémantique du nombre, ce qui explique l'adéquation d'une forme neutre ou inclusive – un SN nu en réunionnais, un pluriel en anglais – et l'inadéquation d'un pluriel exclusif.

The (non)specific interpretation of noun phrases is a recurrent issue in studies on creole languages. Some theories (Bickerton, 1981) had even claimed that the specificity distinction was a distinctive feature of creole languages. This study argues that what looks like the specificity of the Réyoné plural marker is actually a phenomenon related to number typology and the availability of a number neutral form (bare noun phrase) in the language.

It is demonstrated that the plural morpheme *bann* is not limited to specific noun phrases, whether we understand specificity in terms of scope, epistemic specificity, partitivity, or *noteworthiness* (in the sense of Ionin 2006). We show that *bann* is a so-called exclusive plural – unlike English or French, Réyoné plural marked NPs do not include atoms in their denotation –

and we argue that the existential contexts that exclude *bann*-marked NPs are contexts where we typically find the inclusive reading of pluralized NPs in languages like English. We suggest that these contexts require number neutrality, which explains the felicity of a number neutral or inclusive form – a bare noun in Reunion Creole, a plural marked noun in English – and the infelicity of an exclusive plural.

INDEX

Mots-clés : pluriel exclusif, spécificité, General Number, créole réunionnais, nombre neutre

Keywords : specificity, exclusive plural, General Number, Reunion Creole, number neutrality

AUTEUR

ULRIKE ALBERS

Structures Formelles du Langage – SFL

ulrike.albers[at]univ-reunion.fr